



## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 11 mai 2021

Le 11 mai 2021 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visio-conférence à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 16

### Ordre du jour :

---

- **EHPAD**
  1. Reporter le plan de financement de rénovation de la cuisine centrale (soumis à délibération)
- **PROJETS**
  2. Actualisation des plans de financement des projets ayant obtenu de la DETR (aménagement d'une piscine, itinéraires cyclo touristiques) (soumis à délibération)
- **ECONOMIE**
  3. Vente d'une parcelle à la ZA de Lasseube-Propre (soumis à délibération)
  4. Avancement du projet d'hôtel d'entreprise II
  5. Information sur le dispositif L'OCCAL
- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
  6. Avancement de l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs du SCOT de Gascogne
  7. Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique
  8. Petites villes de demain
  9. Avancement du projet de PNR
- **TOURISME**
  10. Compte-rendu du CODIR de l'Office du Tourisme
  11. Entretien des sentiers de randonnée, renouvellement des conventions, ajout de trois sentiers
- **ADMINISTRATION**
  12. Modalités du dépôt des régies et suite de l'échange avec la DDFIP
- **QUESTIONS DIVERSES**

### Étaient présents :

---

Étaient présents :

MM. BALAS, BONNET E, BONNET T, BREIL, CASTEX, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE

MMES. JOULLIE, ROUSSEAU, EXILARD, MONFORT, CASALE

A donné procuration : M. BALDINI à M. BREIL ;

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

## Les points suivants ont été examinés et délibérés :

### → Annulation du plan de financement de rénovation de la cuisine centrale

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Votants : 15  
dont « Pour » : 15  
dont « Contre » : 0  
Abstention :

Par une délibération du 12 janvier 2021, le bureau communautaire a adopté le plan de financement relatif à l'aménagement et à l'équipement de la cuisine centrale territoriale localisée au sein de l'EHPAD Val de Gers. Cette cuisine est dénommée « cuisine centrale territoriale » dans la mesure où plus de 50% de ses repas sont consacrés à d'autres services ou organismes que l'EHPAD (écoles, service de portage de repas...).

Toutefois, la compétence de la Communauté de Communes pour adopter ce plan de financement a été remise en question par le contrôle de légalité de la sous-préfecture.

Le CIAS de Val de Gers a missionné un avocat afin d'effectuer expertise juridique sur cette question. Dans l'attente des conclusions de l'expertise, il apparaît nécessaire de retirer cette délibération.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'ANNULER** la délibération du 12 janvier 2021 ainsi que le plan de financement relatif à l'aménagement de la cuisine centrale territoriale
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents

### → Actualisation des plans de financement des projets ayant obtenu de la DETR

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Votants : 15  
dont « Pour » : 15  
dont « Contre » : 0  
Abstention :

Par délibérations du 12 janvier 2021, le bureau communautaire a adopté les plans de financements des projets d'investissements suivants :

- Création de nouveaux itinéraires cyclo-touristiques
- Aménagement piscine existante apprentissage natation

Ces plans prévoyaient une intervention de la Dotation d'Équipement des Territoires (D.E.T.R.) à hauteur de 50%. Toutefois, l'Etat a décidé d'allouer une subvention par projet qui s'élève plutôt à 40%. C'est pourquoi il convient de modifier les plans de financements comme suit :

| Aménagement piscine existante                         |                  |                          |                  |
|---|------------------|--------------------------|------------------|
| DÉPENSES  |                  | RECETTES                 |                  |
| Installation pompe à chaleur, travaux et aménagements | 110 000 €        | Etat - DETR 2021 - 40 %  | 48 000 €         |
| Maitrise d'œuvre                                      | 10 000 €         | Département – C2D – 40 % | 48 000 €         |
|   |                  | Autofinancement – 20 %   | 24 000 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>120 000 €</b> | <b>TOTAL</b>             | <b>120 000 €</b> |

| Création de nouveaux itinéraires cyclo-touristiques |                  |                          |                  |
|---|------------------|--------------------------|------------------|
| DÉPENSES  |                  | RECETTES                 |                  |
| Aménagements  | 30 000 €         | Etat - DETR 2021 - 40 %  | 48 000 €         |
| Signalétique de sécurité et mobilier                | 90 000 €         | Département – C2D – 40 % | 48 000 €         |
|   |                  | Autofinancement – 20 %   | 24 000 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>120 000 €</b> | <b>TOTAL</b>             | <b>120 000 €</b> |

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les nouveaux plans de financements tels que présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les demandes de subventions pour ces projets, conformément aux plans de financements présentés ci-dessus.

→ **Vente d'une parcelle à la ZA de Lasseube-Propre**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16  
Présents : 14  
Votants : 15  
    dont « Pour » : 15  
    dont « Contre » : 0  
Abstention :

Dans l'attente de l'avis de France Domaine,  
Le Président expose l'offre d'achat de parcelles situées à la zone d'activités économiques de LASSEUBE-PROPRE (32 550) émanant de l'entreprise Transports BAJOLLE, qui souhaite y installer une antenne de son activité professionnelle.  
Il s'agit plus précisément des parcelles cadastrées AD 21 et AD 22 d'une surface totale de 7 628 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 10 euros (Hors Taxes) au m<sup>2</sup>, soit un prix total de vente qui s'élève à 76 280 euros.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** :

- **DE VENDRE** à l'entreprise Transports BAJOLLE, domiciliée à Condom, les parcelles cadastrées AD 21 et AD 22 situées à la zone d'activités économiques de LASSEUBE-PROPRE (32 550) pour la somme de 76 280 euros (sous réserve de la conformité de l'avis du Service France Domaine) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte de vente notarié ainsi que toutes les pièces y afférentes ;

## **Points à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de délibérations**

---

➤ **ECONOMIE**

- Avancement du projet d'hôtel d'entreprise II
- Information sur le dispositif L'OCCAL

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Avancement de l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs du SCOT de Gascogne
- Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique
- Petites villes de demain
- Avancement du projet de PNR

➤ **TOURISME**

- Compte-rendu du CODIR de l'Office du Tourisme
- Entretien des sentiers de randonnée, renouvellement des conventions, ajout de trois sentiers

➤ **ADMINISTRATION**

- Modalités du dépôt des régies et suite de l'échange avec la DDFIP

➤ **QUESTIONS DIVERSES**